



Registre de vidéo-surveillance - FORUM COMMUNICATION

Réf. : REG010

Page catalogue : 601

Vendu par



Toute la traçabilité réglementaire des enregistrements vidéos.

Tous les établissements équipés d'un système de vidéo surveillance doivent en indiquer clairement l'existence dans ce registre spécialisé. Ceci est obligatoire. Le registre que nous vous proposons est conforme au décret 96-926 du 17 octobre 1996 modifié . Ce registre permet de recenser en un seul document la personne responsable du système de vidéosurveillance, les modalités d'information du public, les mesures prises pour assurer la sécurité des images enregistrées, les modalités de droit d'accès des personnes filmées, le délai de conservation des images et l'emplacement des caméras.

36 pages - format 21 x 29,7 cm